

Soumettre un commentaire

Modification proposée 1467

Renvoi(s) :	CNB20 Div.B 9.26.2.1. (première impression)
Sujet :	Normes de couverture, d'imperméabilisation et de protection contre l'humidité
Titre :	Introduction d'une nouvelle norme sur les panneaux asphaltiques
Description :	La présente modification proposée introduit la norme CSA A123.25:18, « Panneaux asphaltiques pour couverture », au tableau 9.26.2.1.-B.
Demande(s) de modification à un code connexe(s) :	DMC 1270
Modification(s) proposée(s) connexe(s) :	FMP 1483

La présente modification pourrait avoir une incidence sur les éléments suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Division A | <input checked="" type="checkbox"/> Division B |
| <input type="checkbox"/> Division C | <input checked="" type="checkbox"/> Conception et construction |
| <input type="checkbox"/> Exploitation du bâtiment | <input checked="" type="checkbox"/> Maisons |
| <input checked="" type="checkbox"/> Petits bâtiments | <input checked="" type="checkbox"/> Grands bâtiments |
| <input type="checkbox"/> Protection contre l'incendie | <input type="checkbox"/> Sécurité des occupants |
| <input type="checkbox"/> Accessibilité | <input type="checkbox"/> Exigences structurales |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enveloppe du bâtiment | <input type="checkbox"/> Efficacité énergétique |
| <input type="checkbox"/> Chauffage, ventilation et conditionnement d'air | <input type="checkbox"/> Plomberie |
| | <input type="checkbox"/> Chantiers de construction et de démolition |

Problème

Il n'y a actuellement aucune exigence relative aux panneaux asphaltiques pour couverture à la partie 9 de la division B du Code national du bâtiment – Canada (CNB), alors que le matériau est couramment utilisé dans la pratique comme support dans les toitures-terrasses ou les toits à faible pente. L'absence d'une telle exigence entraîne une incohérence dans la conception, la construction et la performance des panneaux asphaltiques pour couverture au Canada, ce qui pourrait entraîner des problèmes liés à la membrane de couverture et l'infiltration d'eau, qui pourrait exposer la population canadienne à un risque inacceptable de maladie en raison d'une qualité inadéquate de

l'air intérieur (p. ex., l'exposition à la moisissure causée par l'infiltration d'eau) et d'un confort thermique inadéquat causé par la dégradation des matériaux isolants entraînée par le contact avec l'humidité.

Justification

Compte tenu de l'incohérence actuelle de la conception, de la construction et de la performance des panneaux asphaltiques utilisés comme matériaux de couverture au Canada, il est nécessaire d'incorporer un renvoi à une norme dans le CNB.

La norme CSA A123.25:18, « Panneaux asphaltiques pour couverture », est jugée acceptable pour être incorporée par renvoi dans le CNB et reflète les exigences minimales axées sur la performance concernant les supports pour les membranes de couverture à base d'asphalte et à faible pente (p. ex., un toit à étanchéité multicouche ou une membrane bitumineuse modifiée). Dans de tels systèmes, la membrane de couverture peut être adhérente au panneau asphaltique au moyen de bitume chaud ou d'un adhésif appliqué à froid; thermosoudée au panneau asphaltique; ou fixée mécaniquement au platelage à travers le panneau asphaltique.

L'ajout de la norme au tableau 9.26.2.1.-B introduirait les exigences minimales axées sur la performance des panneaux asphaltiques au Canada et limiterait ainsi la probabilité des problèmes liés aux membranes de couverture et de l'infiltration d'eau, ce qui permettrait de réduire au minimum les risques pour la santé associés à la qualité inadéquate de l'air intérieur, le confort thermique inadéquat et l'exposition à la moisissure.

MODIFICATION PROPOSÉE

[9.26.2.1.] 9.26.2.1. Normes

- [1] 1)** Lorsque les matériaux utilisés pour la préparation du support de la couverture sont visés par une norme énumérée au tableau 9.26.2.1.-A,

ils doivent être conformes à cette norme.

Tableau [\[9.26.2.1.-A\]](#) 9.26.2.1.-A
Matériaux de préparation du support pour la couverture
Faisant partie intégrante du paragraphe [\[9.26.2.1.\]](#) 9.26.2.1. [1] 1)

Type de matériau	Normes
Membranes de revêtement	CAN/CGSB-51.32-M, « Membrane de revêtement, perméable à la vapeur d'eau »
Apprêts	ONGC 37-GP-9Ma, « Bitume non fillerisé pour couche de base des revêtements de toitures et pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau »

[2] 2) Lorsque les matériaux de couverture sont visés par l'une des normes énumérées au tableau 9.26.2.1.-B, ils doivent être conformes à cette norme.

Tableau [\[9.26.2.1.-B\]](#) 9.26.2.1.-B
Matériaux de couverture
Faisant partie intégrante du paragraphe [\[9.26.2.1.\]](#) 9.26.2.1. [2] 2)

Type de couverture	Normes
Étanchéité multicouche	ASTM D3019/D3019M, « Standard Specification for Lap Cement Used with Asphalt Roll Roofing, Non-Fibered, and Fibered » ⁽¹⁾
	ASTM D4479/D4479M, « Standard Specification for Asphalt Roof Coatings – Asbestos-Free »
	ONGC 37-GP-56M, « Membrane bitumineuse modifiée, préfabriquée et renforcée, pour le revêtement des toitures »
	CAN/CGSB-37.50-M, « Bitume caoutchouté, appliqué à chaud, pour le revêtement des toitures et l'imperméabilisation à l'eau »
	CAN/CSA-A123.2, « Feutre à toiture revêtu de bitume »
	CSA A123.25, « Panneaux asphaltiques pour couverture »
	CSA A123.3, « Feutre organique à toiture imprégné à coeur de bitume »

Type de couverture	Normes
	<p>CAN/CSA-A123.4, « Bitume utilisé pour l'imperméabilisation de revêtements multicouches pour toitures »</p> <p>CSA A123.17, « Asphalt Glass Felt Used in Roofing and Waterproofing »</p> <p>CSA A123.23, « Spécification de produit pour les feuilles en bitume modifié par polymère, préfabriquées et armées »</p>
Membranes monocouche	<p>ASTM D4637/D4637M, « Standard Specification for EPDM Sheet Used In Single-Ply Roof Membrane »,</p> <p>ASTM D4811/D4811M, « Standard Specification for Nonvulcanized (Uncured) Rubber Sheet Used as Roof Flashing »,</p> <p>ASTM D6878/D6878M, « Standard Specification for Thermoplastic Polyolefin Based Sheet Roofing »,</p> <p>CAN/CGSB-37.54, « Membrane de poly(chlorure de vinyle) pour le revêtement de toitures et l'imperméabilisation à l'eau »</p> <p>CAN/CGSB-37.58-M, « Membrane d'élastomère obtenue par liquide appliqué à froid, pour l'utilisation protégée dans le revêtement des toitures et l'imperméabilisation »</p>
Bardeaux, bardeaux de fente, tuiles, panneaux	<p>CSA A123.5, « Bardeaux d'asphalte en feutre de fibres de verre et à surfacage minéral »</p> <p>CAN/CSA-A220 Série, « Tuiles en béton pour couvertures »</p> <p>CSA O118.1, « Bardeaux et bardeaux de fente en thuya géant »</p> <p>CSA O118.2, « Bardeaux en thuya occidental »</p>
Protection des débords de toit	<p>CSA A123.22, « Self-Adhering Polymer Modified Bituminous Sheet Materials Used as Steep Roofing Underlayment for Ice Dam Protection »</p> <p>CAN/CSA-A123.16, « Membranes d'étanchéité bitumées et à base de fibres de verre »</p>
Solins	<p>ASTM D4811/D4811M, « Standard Specification for Nonvulcanized (Uncured) Rubber Sheet Used as Roof Flashing »,</p>

- (1) Aux fins de la présente sous-section, la norme ASTM D3019/D3019M, doit s'appliquer seulement aux toitures de bitume en rouleau de types non fibreux et fibreux sans amiante (I et III).

Analyse des répercussions

Les fabricants devraient mettre à l'essai leurs matériaux conformément à la norme. Le coût des essais va de 7000 \$ à 9000 \$. Cette exigence peut représenter un avantage pour les fabricants puisqu'elle leur offre l'occasion d'acquérir une part du marché au moyen d'un premier investissement dans les mises à l'essai; toutefois, elle peut également représenter une entrave à l'entrée sur le marché pour les plus petites entreprises. Puisque c'est le fabricant qui doit décider de faire un premier investissement pour acquérir une part du marché, il est prévu que les utilisateurs du CNB ou les utilisateurs finaux du bâtiment n'auront pas à assumer aucun coût supplémentaire important.

Les agents du bâtiment devraient vérifier que les matériaux ont été mis à l'essai conformément à la norme. Pour effectuer la vérification, ils peuvent communiquer avec l'organisme de certification ou consulter la documentation publiée par le fabricant (p. ex., les fiches techniques).

L'ajout de la norme au CNB réduirait la charge de travail des entrepreneurs, des fabricants, des concepteurs, des rédacteurs de devis et des agents du bâtiment dans la détermination de la conformité au CNB en leur fournissant les exigences minimales axées sur la performance.

Répercussions sur la mise en application

La mise en application de la norme peut être assurée sans ressources additionnelles.

Personnes concernées

Concepteurs, rédacteurs de devis, fabricants, entrepreneurs, propriétaires de bâtiment et agents du bâtiment.

ANALYSE AXÉE SUR LES OBJECTIFS DES EXIGENCES NOUVELLES OU MODIFIÉES

[\[9.26.2.1.\]](#) 9.26.2.1. [\[1\]](#) 1) [F61-OH1.1,OH1.2,OH1.3]

[\[9.26.2.1.\]](#) 9.26.2.1. [\[1\]](#) 1) [F61-OS2.3]

[\[9.26.2.1.\]](#) 9.26.2.1. [\[2\]](#) 2) [F61-OH1.1,OH1.2,OH1.3]

[\[9.26.2.1.\]](#) 9.26.2.1. [\[2\]](#) 2) [F61-OS2.3]